



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 17ème législature

Baisse de la dépense publique  
Question au Gouvernement n° 1128

Texte de la question

### BAISSE DE LA DÉPENSE PUBLIQUE

**Mme la présidente**. La parole est à M. Jean-Didier Berger.

**M. Jean-Didier Berger**. Ma question s'adresse à Mme la ministre du budget.

Depuis le début de cette séquence budgétaire, nous avons eu, le président Wauquiez et mes collègues de la droite républicaine, une attitude constante, claire et responsable (*Rires sur de nombreux bancs du groupe RN*) : éviter le blocage institutionnel, mais refuser toute augmentation d'impôts dans le pays déjà le plus fiscalisé du monde. La Cour des comptes a été claire sur le sujet. Certes, monsieur le premier ministre, 2025 marque le début du redressement des comptes publics... mais à 100 % par l'augmentation de la fiscalité et à 0 % par la baisse de la dépense publique.

La France qui travaille, qui entreprend, n'en peut plus ! Elle voit chaque année l'État augmenter les prélèvements obligatoires sans résultats significatifs sur le service public. Plus les déficits augmentent, plus l'État augmente les impôts ; plus il augmente les impôts, plus les Français épargnent ; moins les Français consomment, moins il y a de croissance et plus il y a de déficit. Il est urgent de sortir de ce cercle vicieux.

Vous venez de parler de décalage horaire, mais il n'y en a pas dans cette grande alliance que forment le parti socialiste et le Rassemblement national, qui votent main dans la main tous les impôts supplémentaires. (« *Eh oui !* » sur les bancs du groupe DR.) Alors que nous, la droite républicaine, nous avons obtenu un maximum de victoires pour nettoyer un maximum d'impôts afin de protéger les Français qui travaillent, les entreprises, les retraités, des augmentations prévues sur les chèques vacances, les chèques restaurants, l'épargne et les pensions alimentaires ; en contrepartie, nous avons proposé des baisses de dépenses publiques importantes sur l'État, les agences et l'immigration. Nous avons aussi proposé l'allocation sociale unique plafonnée, pour que les revenus du travail rémunèrent toujours davantage que ceux de l'assistance.

Madame la ministre, ma question sera la suivante : oserez-vous enfin, en 2026, la baisse de la dépense publique ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe DR.*)

**Mme la présidente**. La parole est à Mme la ministre de l'action et des comptes publics.

**Mme Amélie de Montchalin**, *ministre de l'action et des comptes publics*. Je retiens d'abord les mots très importants du début de votre question : « éviter le blocage institutionnel ». Je m'appuie sur cette citation pour savoir compter vraiment sur l'engagement de vous tous, députés de la droite républicaine. Et je tiens à saluer moi aussi le très grand travail accompli par Philippe Juvin, le rapporteur général issu de vos rangs, pour que nous ayons une loi spéciale de la plus courte durée possible, sachant que le blocage viendra assez vite de l'absence de budget.

Deuxièmement, je tiens à souligner ici que l'objectif des 5,4 % de déficit – un chiffre bien sûr beaucoup trop élevé, nous le savons tous – aura été tenu grâce à un effort inédit de l'État qui, en 2025, a fait 23 milliards d'euros d'économies pour compenser, c'est un fait, la hausse modérée des dépenses des collectivités, mais aussi la hausse plus substantielle des dépenses de sécurité sociale. Ces 23 milliards d'euros d'économies, il ne faut pas les passer par pertes et profits : ils sont le fruit d'un très grand effort, et même le plus grand effort de réduction des dépenses de fonctionnement de l'État depuis vingt-cinq ans.

J'en viens à l'avenir puisque vous m'interrogez sur ce que le gouvernement compte faire s'agissant de l'équilibre entre les dépenses et les recettes.

Je crois que, sur ces bancs, nul ne souhaite mettre à mal la croissance économique, nul ne souhaite s'en prendre aux Français qui travaillent, nul ne souhaite entamer ce qui fait notre prospérité d'aujourd'hui et de demain. Vous savez que la copie initiale du gouvernement proposait que l'action sur le déficit passe par la répartition suivante : deux tiers de baisse des dépenses, un tiers de hausse des recettes. Comme vous l'avez fait de manière décisive sur le PLFSS – je pense aux mesures proposées par votre groupe sur les heures supplémentaires ou à propos des pharmaciens –, il faut à nouveau faire œuvre de compromis. Dans cet esprit, nous devons trouver ce qui nous permettra d'avancer, sans blocage et dans l'intérêt du pays.

Si je devais résumer ma pensée en quelques mots, je dirais : pas de trêve ni de grève, mais du compromis.  
(*Applaudissements sur quelques bancs du groupe EPR.*)

**Mme la présidente** . La parole est à M. Jean-Didier Berger.

**M. Jean-Didier Berger** . Madame la ministre, avec l'abandon du 49.3, nous décidons mais vous pouvez toujours proposer et amender. Nous serons sensibles à tout ce qui ira dans le sens de la baisse de la dépense publique. (*Exclamations sur les bancs du groupe RN. – M. Théo Bernhardt forme un cœur avec ses doigts.*)

**M. Thierry Tesson** . C'est la trêve des confiseurs !

## Données clés

**Auteur** : [M. Jean-Didier Berger](#)

**Circonscription** : Hauts-de-Seine (12<sup>e</sup> circonscription) - Droite Républicaine

**Type de question** : Question au Gouvernement

**Numéro de la question** : 1128

**Rubrique** : Finances publiques

**Ministère interrogé** : Premier ministre

**Ministère attributaire** : Premier ministre

## Date(s) clée(s)

**Question publiée le** : 24 décembre 2025

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du 24 décembre 2025